

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

de la séance de la Commission exécutive avec les fédérations internationales

LUNDI 26 JUILLET 1948, A 10 H.

(au Royal Institute of British Architects, 66 Portland's Place, Londres)

Sont, présents : la C. E. du C. I. O. au complet.
Fédérations internationales :

Athlétisme : Lord Burghley.
Signature illisible.
Boxe : E. Gremaux, Col. Russell.
Canoe : M. John W. Dudderidge.
Cyclisme : M. Miles,
M. Southscott.
Escrime : M. Paul Anspach.
Football : M. Jules Rimet.
Gymnastique M. E. A. Simmonder.
Equestre : Cdt. Hector.
Hockey : M. Demarex.
Signature illisible.
Haltérophile : M. Rosset,
M. Goulrau.
Natation : Alderman E. Fern,
M. E. G. Drigny.
Yachting : M. Peter Scott.

Fédérations excusées : Aviron.

Fédérations absentes : Basketball, Handball,
Lutte, Tir et Pentathlon
moderne.

Procès-verbal : le chancelier du C. I. O.

M. Edström, président du C. I. O., souhaite la bienvenue aux délégués des F. I. Les sujets qui seront discutés aujourd'hui ne concerneront que les sports qui sont représentés aux J. O. Il rappelle que les premiers contacts entre les F. I. et le C. I. O. datent de 1921, au congrès de Lausanne. Puis, à Prague en 1923, à Berlin en 1936, Lausanne 1946 et Stockholm 1947. Il espère que cette étroite collaboration portera ses fruits. Le C. I. O. n'a pas d'ordre du jour à présenter, car il tient aujourd'hui à entendre la voix des fédérations.

M. Anspach (escrime) demande s'il faut être strict dans la question des engagements et des délais non respectés. Dans sa fédération, quelques cas spéciaux sont intervenus, tels que les engagements télégraphiques d'outre-Atlantique. La F. I. d'escrime se déclare d'accord d'accepter ces inscriptions tardives. Une autre question se présente qui est celle de la substitution des escrimeurs. Si le cas est prévu chez les hommes, lorsque le remplaçant fait partie de l'équipe du titulaire, tel n'est pas le cas chez les escrimeuses. Un cas vient de se produire. Le comité d'organisation accepte-t-il de telles dérogations, ou faut-il être draconien dans ce domaine ?

Lord Burghley (athlétisme) en sa qualité de président du comité d'organisation dit que ce dernier a usé d'une certaine latitude dans ce domaine, lorsqu'il

a été constaté que les engagements ont été faits de bonne foi.

M. Brundage (C. I. O.) estime que les questions techniques sont du ressort des F. I. et du comité d'organisation.

Le *Cdt. Hector* (équestre) demande la même faveur pour les sports équestres.

Il est décidé que ces facilités seront accordées d'un commun accord.

Affaire cycliste irlandaise. *M. Southscott* (cyclisme) aimerait connaître la ligne de conduite à suivre concernant la situation du cyclisme en Irlande.

M. Brundage (C. I. O.) expose le problème de l'Irlande et de l'Eire dans ses détails. En 1923, la question politique fut résolue, en ce sens que le Nord fut dépendant de la Grande-Bretagne, et le Sud est devenu indépendant. En 1932, à Los-Angeles, l'Eire demanda d'englober tous les athlètes du territoire de l'Irlande. *M. Brundage* rappelle que la situation des différents sports n'est pas la même suivant les arrangements existants entre les dirigeants de l'Eire et de la Grande-Bretagne. Pour ce qui concerne le cyclisme, la Fédération de l'Eire n'est pas affiliée à la F. I. correspondante, par conséquent, son inscription ne peut pas être prise en considération. *Lord Burghley* (athlétisme) intervient pour dire qu'il existe dans l'Eire une fédération qui est suspendue par l'I. A. A. F. La Grande-Bretagne, dit-il, considère les sujets de l'Eire comme sujets britanniques, tandis que ceux-ci se considèrent avant tout comme sujets de l'Eire. *Lord Aberdare* (C. I. O.) admet que la situation est très compliquée, mais qu'une loi est en préparation qui fera que les citoyens de l'Eire seront d'abord des sujets de cet état, et ensuite, s'ils le désirent, pourront être citoyens britanniques.

Le délégué du cyclisme déclare que dans un but d'intérêt sportif, sa fédération s'est montrée assez large d'esprit. La situation est toutefois irrégulière, et il faut une bonne fois y mettre fin. Les négociations sont en cours.

Le *Col. Russell* (boxe) explique que la situation de son sport en Irlande englobe l'ensemble de ce pays (Eire et Irlande du Nord). Sa fédération n'éprouve aucune difficulté de cette situation.

M. Drigny (natation) demande si c'est le C. I. O. qui décide du calendrier des différents sports pendant les Jeux ? Selon une tradition nettement établie, la première semaine des Jeux était réservée à l'athlétisme et la seconde à la natation. Aux présents Jeux, on a imposé un programme qui fait que l'athlétisme et la natation chevauchent sur les mêmes jours et les mêmes heures. Ce fait porte un préjudice considérable à la natation. La F. I. N. A. a protesté l'an dernier de façon énergique sans recevoir satisfaction. *M. Drigny* tient à protester une fois de plus contre cette façon de faire.

Lord Burghley (comité d'organisation) répond en disant que les Jeux appartiennent au C. I. O. qui en remet l'organisation à un comité spécial. Le Comité de Londres n'a pas eu de préférence pour aucun sport. Il ne pouvait pas demander l'avis de chaque fédération, et il a agi au mieux des intérêts de tous et des possibilités matérielles. Enfin, lorsque le programme est fixe, les questions techniques dépendent des F. I.

M. Brundage (C. I. O.) tient à spécifier que la requête de la F. I. N. A. a été dûment considérée par le C. I. O., mais il faut comprendre les organisateurs de Londres qui, pour des questions matérielles, ont été contraints de placer la boxe et la natation dans la même arène. A l'avenir, il est souhaitable que la tradition soit respectée et que le cas de Londres ne soit pas considéré comme un précédent.

Le *marquis de Polignac* (C. I. O.) approuve les paroles de *M. Brundage* et relève le fait qu'à maintes reprises lui-même et son collègue *M. Massard* sont intervenus sans succès. Finalement, ils ont dû se rendre à l'évidence que les vœux de la F. I. N. A. ne pouvaient être pris en considération par les organisateurs anglais.

M. Drigny (natation) s'étonne des arguments avancés par *lord Burghley*. Il a tenu à relever les faits et ne désire pas allonger les débats car il est trop tard pour changer quoi que ce soit.

Lord Burghley (comité d'organisation) tient à relever un point et affirme que les salles font défaut à Londres, et qu'il a été impossible à son comité de placer le sport de la boxe ailleurs que dans la même arène que celle de la natation. C'est ce qui a compliqué toutes choses. Il est du reste le premier à regretter ces faits, indépendants de la volonté des organisateurs.

Le *col. Russell* (boxe) explique en détail les faits tels qu'ils se sont passés et ajoute que les F. I. doivent faciliter la tâche des organisateurs, car ceux qui vécutent les jours sombres de Londres ces dernières années doivent admettre que le comité d'organisation mérite malgré tout nos félicitations pour les efforts déployés et les difficultés surmontées.

M. Edström (C. I. O.), avant de clôturer ce débat, ajoute encore qu'il comprend les uns et les autres, et qu'il s'est penché avec sollicitude sur ce problème. Ce n'est que lorsqu'il fut convaincu des difficultés matérielles existantes qu'il accepta le projet anglais. Il adresse sa sympathie aux organisateurs et annonce que quarante observateurs finlandais des Jeux de 1952 sont présents à Londres.

M. Simmonder (gymnastique) excuse l'absence du comte Goblet d'Alviella, et soumet de sa part deux points à nos délibérations.

1. Que les femmes soient admises aux Jeux, et qu'il appartienne à la F. I. de décider de cette admission.

2. Lorsqu'un sport de démonstration est ajouté au programme des Jeux, et que ce sport comporte de la gymnastique, qu'il appartienne à la F. I. G. de le contrôler.

M. Edström (C. I. O.) répond sur le premier point en disant que la question a été résolue à Stockholm, en ce sens que le comte Goblet d'Alviella a obtenu entière satisfaction, puisque des épreuves féminines ont lieu aux Jeux de Londres. Le C. I. O. a le devoir de contrôler le programme des Jeux et doit tenir compte des frais et de la limite du temps, qui sont deux raisons essentielles. Sur le deuxième point, *M. Edström* fait remarquer que les sports de démonstration existent depuis le début des Jeux, sans avoir été contrôlés par les F. I. Il n'y a pas lieu de changer.

M. Brundage (C. I. O.) dit que, selon les règles, les sports de démonstration ne font pas partie du programme normal des Jeux. Ces sports tombent donc sous le contrôle des organisateurs.

Le délégué de la F. I. de gymnastique se déclare satisfait.

M. Peter Scott (yachting) relève la question de la participation des femmes dans le sport du yachting. Il sait que, selon les règles, les femmes ne sont pas admises. Il relève toutefois que cette question sera soulevée ultérieurement, car la chose se fait couramment dans les compétitions de la I. Y. R. U.

M. Edström (C. I. O.) informe *M. Scott* que le C. I. O. étudiera cette question, puisqu'elle a été soulevée officiellement aujourd'hui.

M. Brundage (C. I. O.) dit qu'il ne faut pas sous-estimer la force des femmes. En U. S. A. et dans le sport du yachting, les femmes sont très souvent victorieuses lorsqu'elles régatent contre les hommes. Il faut donc considérer sérieusement la question.

M. Alderman H. E. Fern (natation) pose la question suivante : « Existe-t-il des négociations entre l'U. R. S. S. et le C. I. O. ? »

M. Edström répond qu'il a eu des contacts directs et indirects avec *M. Dimitri Romanoff*, d'U. R. S. S. Des athlètes russes ont participé aux Championnats d'Europe, à Oslo, en 1946. D'autre part, *lord Burghley* s'est rendu à Moscou l'an dernier. Nous n'avons aucune nouvelle depuis. *M. A. E. Fern* se déclare satisfait.

Col. Russell (boxe) signale qu'à l'exposition d'art des Jeux, il figure un dessin exécuté par un artiste anglais connu, et qui est une insulte à la boxe amateur. Ce dessin représente deux boxeurs commettant tous les coups défendus dans le sport de la boxe. Pour comble, le jury lui a accordé une mention honorable... La photo de ce dessin circule dans la salle. Le *col. Russell* demande qu'à l'avenir des membres des F. I. soient admis au jury. *M. Brundage* se déclare d'accord avec le *col. Russell*, et estime qu'un certain contrôle devrait être exercé.

Le représentant de la F. I. *haltérophile* signale que sa fédération a reçu la demande d'affiliation du Japon. Quelle est la marche à suivre ?

M. Edström, pour répondre à la question posée, dit que chaque F. I. peut agir à sa guise. *M. Fern* (natation) estime que tant que la paix n'est pas signée avec ces deux pays, il est souhaitable de ne pas les affilier. *M. Brundage* (C. I. O.) a reçu une nombreuse correspondance de l'Allemagne et du Japon. Il pense qu'il n'est pas possible de reconnaître ces deux nations avant d'avoir reçu un avis favorable des autorités militaires occupantes. Pour le moment, il n'a reçu aucune notification officielle des dites autorités.

M. Edström remercie les délégués des F. I. d'avoir assisté à cette séance, et formule ses vœux les meilleurs pour la pleine réussite des Jeux de 1948.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à midi.

Sur proposition de *M. Edström*, *MM. Drigny* et *col. Russell* signeront le présent procès-verbal au nom des F. I.

Au nom de la C. E. du C. I. O. :

<i>Le président :</i> J.-S. EDSTRÖM.	<i>Le chancelier :</i> OTTO MAYER
---	--------------------------------------

Au nom des Fédérations internationales :

R.-H. RUSSELL LT. COL.	E.-G. DRIGNY
A. I. B. A. (Grande-Bretagne).	(France).